

	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance Niveau 3 CAP en 1 an Préparation aux modules professionnels										
Public concerné, nombre,	Personnes ayant un CAP ou BEP ou BAC sans spécialité particulière Personnes en reconversion professionnelle Personne désirant un premier diplôme pour travailler dans le secteur de la Petite Enfance -16 places										
Pré requis, modalités et délais d'accès	<p>Pré requis Avoir une expérience professionnelle dans la petite enfance Avoir la motivation et l'intérêt nécessaire pour ce domaine.</p> <p>Modalités d'accès Dossier de candidature (de mars à septembre) +entretien individuel (à partir de juin jusqu'en septembre)</p> <p>Accessibilité</p> <table border="1" data-bbox="406 719 1503 824"> <thead> <tr> <th>Demande individuelle</th> <th>Formation continue</th> <th>Apprentissage</th> <th>Contrat pro</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> </tbody> </table> <p>Vous êtes dispensée de toutes les épreuves générales du CAP Petite Enfance si vous êtes titulaire d'un CAP, BEP, BEPA, BAC ou équivalent Dans tous les cas, vous devrez passer l'épreuve écrite de « Prévention Santé Environnement »</p>			Demande individuelle	Formation continue	Apprentissage	Contrat pro	✓	✓	✓	✓
Demande individuelle	Formation continue	Apprentissage	Contrat pro								
✓	✓	✓	✓								
Présentation générale	<p>Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.</p> <p>Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant .Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.</p> <p>Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle:-en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants; -en école maternelle; -en accueil collectif de mineurs (ACM);-à son domicile(comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale);-en maison d'assistants maternels (MAM);-au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne</p> <p>Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♣des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ♣des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ; ♣des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté. <p>RNCP : 28048 - Code NSF 332 -Code ROME K1303 Assistance aux enfants Code CPF 24 35 03</p>										
Objectifs	Acquérir la qualification et les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants, en école maternelle/accueil collectifs pour mineurs, au domicile des parents ou à son propre domicile, établissement/service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans										

	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte -Adopter une posture professionnelle adaptée -Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant -Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement -Organiser son action -Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné -Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant -Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages -Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant→ -Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant -Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle -Négocier le cadre de l'accueil -Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant -Elaborer des repas
<p>Contenu de la formation</p>	<p>La formation se déroule de septembre à juin soit :14 semaines en centre de formation (420 heures) et 23 semaines (805 heures) en milieu professionnel</p> <p>La formation se déroule en alternance entre les cours à la MFR et les périodes de stages. Les titulaires d'un BEP, CAP ou BAC sont dispensés des matières générales</p> <p>Les trois modules professionnels obligatoires sont les suivants :</p> <p>EP1: Accompagner le développement du jeune enfant (245 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte -Adopter une posture professionnelle <p>Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant -Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages -Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant <p>EP2 : exercer son activité en accueil collectif (210 h)</p> <p>Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant -Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle <p>EP3: exercer son activité en accueil individuel: (168 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser son action -Négocier le cadre de l'accueil -Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant- Elaborer des repas <p>Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP): 16 semaines de 35 h soit :</p> <p>8 semaines en structures d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans</p> <p>8 semaines en structures accueillant des enfants de moins de 3 ans.</p> <p>Les stagiaires en statut d'apprenti(e) réalisent l'ensemble de leurs semaines d'alternance chez leur employeur.</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Moyens pédagogiques</p> <p>L'établissement met à disposition des stagiaires une salle de classe équipée avec</p>

	ordinateur et vidéo projecteur, une cuisine pédagogique (8 postes), une salle informatique (15 postes), des ouvrages hebdomadaires et mensuels en lien avec la profession. Méthodes pédagogiques Jeux de rôles, travaux pratiques, études de situations, explicitation des expériences, accompagnement personnalisé, apports magistraux. Interventions, visites, accompagnement à l'écriture des fiches d'activités Modalités : Présentiel, expérientiel, distanciel			
Compétences, capacités	la formation au CAP Accompagnant éducatif petite enfance (ou CAP AEPE) vous permet d'acquérir des compétences de niveau professionnel. A l'issue de ce parcours, vous serez en mesure : d'assurer l'accueil du jeune enfant, quel que soit le contexte professionnel et le lieu d'intervention d'effectuer des activités de soins du quotidien, qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ; de prendre en charge l'hygiène et la prise des repas ; de veiller à la prévention et à la sécurité de l'enfant ; de contribuer à leur développement, à leur autonomisation, à leur socialisation et à l'acquisition du langage, notamment en conduisant des activités d'animation et d'éveil ; de comprendre les enjeux psychiques liés à la petite enfance ; de connaître les établissements et les services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ; de conduire des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels, prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.			
Durée	10 mois de septembre année N à juin année N+1			
Date	Du 07 septembre 2020 au 25 juin 2021			
Lieu	MFR Castelnau -Chalosse			
Coût	Candidat individuel : Nous contacter pour devis. Candidat en apprentissage ou en contrat de professionnalisation : coût de la formation pris en charge par l'OPCO Restauration : les stagiaires ont la possibilité de prendre leur repas sur place au tarif de 4,50 euros ou d'apporter eux même leurs repas (un réfrigérateur et un micro ondes sont à leur disposition) Hébergement : gîte à proximité – voir les propriétaires pour tarif Aides pour les apprentis – voir informations sur le site de la MFR –			
Responsable de l'action	Marie SAINT JEAN : Formatrice référente – 15 années d'expérience professionnelle			
Suivi de l'action	Emargement des stagiaires Attestations de stage Entretiens individuels Livret de formation Bilan de compétences mi parcours et fin de parcours Evaluation en cours de formation			
Evaluation de l'action	EP1Accompagnement du développement du jeune enfant	Coéf 6	Oral + évaluation de stage	25 mn (oral : présentation des 2 fiches d'activités) + 4 semaines de stage minimum
	EP2 Exercer son activité en milieu	Coéf 4	Ecrit + évaluation	1,30 h écrit + 4 semaines de stage

	collectif		stage																																				
	EP3 Exercer son activité an accueil individuel	Coéf 4	Oral	25 mn (oral : présentation d'un projet basé sur un dossier documentaire) Pour les salariés, possibilité de présenter un dossier de 5 pages																																			
	stages	16 semaines																																					
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ➔ milieu familial : à son domicile comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale, sous réserve d'être agréé ➔ au domicile des parents comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile. ➔ en structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (école maternelle, garderie périscolaire, crèche collective, halte garderie, centre de vacances) 																																						
Passerelles	<ul style="list-style-type: none"> ➔ BAFA. ➔ Formation assistante maternelle (120h). ➔ CCP 2 et CCP 3 pour le Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles. ➔ Unité d'enseignement 1 pour la mention complémentaire Aide à domicile. ➔ Allègements pour les domaines de formation : DF1, DF2, DF3, DF5 et DF6 + dispense DF4 pour le diplôme d'état d'Auxiliaire de Vie Sociale ➔ Allègements pour les DF1, DF2, DF3 et DF6 du DEAES ➔ CAP AEPE + 3 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance = possibilité de se présenter au concours d'entrée d'Éducateur de Jeunes Enfants (diplôme d'état). <p style="text-align: center;">ANNEXE V (créée par arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019)</p> <p style="text-align: center;">Dispenses d'épreuves du CAP Accompagnement éducatif petite enfance (AEPE)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Epreuves du CAP AEPE</th> <th>Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »</th> <th>Titre Assistant (e) de vie aux familles</th> <th>Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes</th> <th>CAP Services aux personnes et vente en espace rural</th> <th>BEP Accompagnement, soins et services à la personne</th> <th>Mention complémentaire Aide à domicile</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ministère responsable de la certification</td> <td>Sports</td> <td>Emploi</td> <td>Agriculture et alimentation</td> <td>Agriculture et alimentation</td> <td>Education nationale et jeunesse</td> <td>Education nationale et jeunesse</td> </tr> <tr> <td>EP1 : Accompagner le développement</td> <td></td> <td>Dispense</td> <td>Dispense</td> <td>Allègement</td> <td>Dispense</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EP2 : Exercer son activité en accueil</td> <td>Dispense</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Dispense</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EP3 : Exercer son activité en accueil individuel</td> <td></td> <td>Dispense</td> <td>Dispense</td> <td>Dispense</td> <td></td> <td>Dispense</td> </tr> </tbody> </table>				Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile	Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse	EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense		EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense		EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense
Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile																																	
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse																																	
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense																																		
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense																																		
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense																																	